



Ville de Castelnau-d'Orbieu

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnau-d'Orbieu, le 08 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 08 octobre 2025

11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

ABSENT

M. Francis MUZAS.

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : M. Philippe GREFFIER.

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

QUESTION N°1 :

PROPRIETE « LE SEIGNAS » - LEVEE DES OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'ACTE DE DONATION CONSENTE PAR MONSIEUR LOUIS NAUDINAT

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

PREND ACTE du décès de Monsieur Louis NAUDINAT le 23 août 2025.

CONSTATE l'extinction des obligations du CCAS imposées dans les « conditions particulières - charge de soins » résultant de l'acte de donation du 6 mai 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°2 :

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition d'adhésion de Monsieur le Président à la CANUT pour un coût annuel de 150€ HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette adhésion et au déploiement de l'accord-cadre « Télécoms ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 30.

Publication le

10 DEC. 2025

Le Secrétaire de séance,



M. Philippe GREFFIER